



DEMANDE DE DEVIS Agence MCA-Morocco

Rabat, le 19 mai 2021

Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka « Projets : Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Béni Mellal (CFP 24) et Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Meknès (CFP 36)

N°: DD/SH/MCA-M- EW 39-A /Compact

Lot 6 : Ambulance médicalisée

Monsieur/Madame,

Le Gouvernement du Royaume du Maroc et Millennium Challenge Corporation ont signé un deuxième programme de coopération (Compact II) le 30 Novembre 2015, d'un budget de 450 millions de dollars US (« Financement MCC »), auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement du Maroc de 15% au minimum, destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Maroc.

L'Agence MCA-Morocco est l'entité chargée par le Gouvernement marocain de coordonner et d'exécuter le Programme du Compact. Désignée comme Entité Responsable, cette Agence établit et signe les contrats et a la responsabilité de garantir la mise en œuvre adéquate du Programme.

L'Agence MCA-Morocco, vous invite à soumettre une proposition de prix pour les besoins de l'Agence pour la fourniture, installation et mise en service à l'état neuf **des équipements**, conformes aux spécifications de la présente Demande de devis.

1-Description de la prestation :

La présente prestation a pour objet l'**Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka « Projets : Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Béni Mellal (CFP 24) et Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Meknès (CFP 36)».**

Lot 6 : Ambulance médicalisée. Ce lot est estimé à 78 652 USD

Les descriptifs des équipements à fournir pour ce lot sont indiqués au niveau de l'Annexe B de cette présente demande de devis.

2-Documents à fournir dans l'offre :

Vous êtes invités à soumettre **un devis signé et cacheté** pour la fourniture des articles /produits listés dans le bordereau à l'annexe A à cette demande de devis.

Le devis concernant ce lot doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot.

Votre devis devra être détaillé pour permettre à l'Agence MCA-Morocco de vérifier la conformité avec les besoins exprimés et devra être accompagné par des **fiches techniques détaillées de chaque produit/Brochures/Photos/Descriptions** permettant l'évaluation de votre offre.

Un dossier technique comprenant :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations délivrées (au moins deux) par les acheteurs publics ou privés ou par les hommes de l'art, sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
Le montant minimal de cette attestation doit être de : 62 000 USD ou son équivalent en MAD
3. La copie scannée de la Garantie d'Offre établie conformément au modèle qui figure à l'annexe 3
Lot 6 : 1 000 USD ou son équivalent en MAD
4. Capacité financière : Le Soumissionnaire doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d'autres moyens financiers d'une valeur de :
Lot 6 : 13 000 USD ou son équivalent en MAD

5. PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter :

- une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.
- Un bordereau technique détaillé (suivant modèle objet de l'annexe n°3 qui récapitule dans les moindres détails les caractéristiques des véhicules proposés avec des descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de l'appel d'offres et la mention « **DOCUMENTATION TECHNIQUE** ». Le dossier

numérique de la documentation technique doit être présenté en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et la marque proposée et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolètes ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer le service après-vente pour tous les produits et la marque proposée.

Votre devis devra se conformer aux conditions suivantes :

Devise	Dirhams marocains (MAD) ou Dollar américain (USD)
Date de livraison requise *	Six (06) mois au maximum après la réception du bon de commande
Garantie Fabricant (Attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison)	12 mois
Période de validité de votre devis	90 jours
Devis à soumettre via :	Par voie électronique via le lien Dropbox indiqué au point 9 de la présente demande de devis.

*Veuillez proposer votre meilleur délai de livraison sans toutefois dépasser un délai maximum de livraison de **Six (06) mois**, à partir de la date de réception d'un Bon de Commande de la part de l'Agence MCA-Morocco et votre meilleur délai de garantie (Voir les conditions de livraison).

Dans le cas où votre devis est sélectionné, suite à la procédure d'évaluation, et avant la signature d'un contrat/bon de commande, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur (Modèle 9) ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- Une attestation de RIB avec SWIFT;
- Un **certificat de garantie** du fabricant pour les articles demandés, comme détaillé dans les Conditions de livraison et réception ci-dessous.

3. Conditions de livraison et de réception :

- Le prestataire garantit que les véhicules objet du présent marché livrés sont neufs, n'ont jamais été utilisés, et du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.

- Le prestataire garantit en outre que les véhicules livrés n'ont aucune défektivité due à leurs conceptions, aux matériaux ou à tout acte ou omission du prestataire.
- La livraison des véhicules se déroulera sur les lieux des bénéficiaires des projets en présence des représentants dûment habilités du Maître d'Ouvrage et du fournisseur après avoir effectué des vérifications qualitatives destinées à constater que les véhicules répondent bien aux spécifications exigées par ce marché.
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;
- Les frais de transport pour retour des véhicules refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction des véhicules jugés non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des véhicules refusés, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison des véhicules aux lieux de la livraison précisés en annexe n°1.
- Les opérations de transport, de chargement et de déchargement, sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;
- Tous les frais résultants de la détérioration des véhicules objet du présent appel d'offres, imputables au transport et au chargement/déchargement ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

4. Modalités et lieux de livraison

Le Maître d'Ouvrage MCA signifiera au titulaire toutes les instructions relatives à l'exécution du présent marché qui doit être réalisé dès réception de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations relatives audit marché.

La livraison des véhicules devra être réalisée par les moyens propres du titulaire du marché au siège des bénéficiaires des projets.

Les véhicules doivent être accompagnées :

- D'un bulletin de livraison établi en trois exemplaires, faisant apparaître entre autres la date de livraison, La référence au marché, L'identification du fournisseur, L'identification des fournitures (désignation, caractéristiques, quantités livrées,) ...
- Les documents de mise en marche,
- L'attestation d'homologation des véhicules,
- Le certificat de carrosserie,
- Le certificat de conformité,
- L'attestation de garantie légalisée d'un an, cette attestation comprend le service après-vente et la fourniture des pièces de rechange.
- Le manuel d'exploitation, d'entretien et de maintenance et des pièces de rechange.

Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

Toutes livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le Maître d'Ouvrage.

Avant de commencer la livraison des équipements objet du présent appel d'offres, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le matériel à livrer et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison de véhicules, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 2, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques des véhicules livrés.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en six (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des véhicules pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procédera sur site à la validation de la réception des véhicules sur la base des spécifications indiquées dans l'article 3 ci-dessus.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des équipements pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des équipements désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des matériels aux spécifications techniques (voir l'article n°4 de l'annexe B)

Les véhicules livrés et installés sont soumis à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des véhicules livrés aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établies en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet ; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

DEFECTUOSITE / REJET

Si les véhicules livrés appellent à des réserves ou ne répondent pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux véhicules ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

5. Délai de livraison et pénalités pour le retard :

Le fournisseur devra livrer tous les équipements relatifs à ce lot dans un délai ne dépassent pas **6 mois**.

Le délai de livraison comprend l'installation, la mise en marche des équipements et éventuellement la formation du personnel d'exploitation.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification du ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, l'installation, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des équipements dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 1,5 ‰ (un virgule cinq pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'Agence MCA-Morocco est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par la présente consultation.

6. Garantie :

Pour les véhicules qui seront livrés dans le cadre du marché résultant du présent appel d'offres, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.

La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire des véhicules.

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie** » des présentes Spécifications des Biens et Services Connexes, la garantie inclut :

- L'entretien et la maintenance préventive des véhicules exclusivement chez la maison mère du constructeur toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des dysfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur (en site et hors site) en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement sur site à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt des véhicules défaillants, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des équipements objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des équipements livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

2. Service après-vente

Le fournisseur doit assurer pendant l'année de garantie et à sa charge un service après-vente des véhicules fournis exclusivement chez la maison mère de la marque des véhicules. Les coûts de ce service doivent être inclus dans le montant de l'offre. Une attestation de garantie de service après-vente (suivant modèle en annexe n°5) est à joindre à l'offre.

Il assurera la révision des véhicules durant le délai de garantie, le remorquage des véhicules vers l'atelier de la maison mère, les frais du diagnostic, des pièces de rechanges ainsi que la main d'œuvre, de même il est demandé de fournir les attestations de garantie pour chaque véhicule.

En cas de manquement ou de défaillance dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

7. Attribution des offres :

Les offres devront répondre aux critères suivants, pour ce lot unique :

- a) Critères de conformité administrative : Dossier technique, attestations, durée de validité du devis, garantie d'offre et capacité financière (voir le point 2 de cette présente demande de devis).
- b) Critères de conformité avec les besoins exprimés (description et spécifications/conditions) dans le bordereau à l'Annexe A en plus du dossier technique à cette demande de devis.
N.B : Les variantes ne seront pas autorisées et ne seront pas considérées durant l'évaluation, le cas échéant
- c) Critère financier
Le marché sera attribué à l'offre la moins-disante (**Hors TVA et Hors droits de douane**) pour l'ensemble des articles parmi les soumissions ayant satisfait à l'ensemble des critères de conformité sous réserve de démontrer une capacité financière suffisante.

8. Conditions de paiement :

Le paiement sera effectué, selon le tableau ci-dessous, dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par l'Agence MCA-Morocco d'une facture finale valide et correcte libellée au nom de l'« Agence MCA-Morocco »

Un procès-verbal de réception sera établi et dûment signé par le Directeur du projet (ou de la personne qui sera désignée par lui).

Lot n° 6 : Ambulance médicalisée

Sites	Livraison	Pourcentage
IFMSAS Béni Mellal	A la réception provisoire, après réception, installation, mise en marche et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ¹
IFMSAS Meknès	A la réception provisoire, après réception, installation, mise en marche et formation	90%
	A la réception définitive qui se prononcera après le délai de la garantie	10% ²

¹ Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

² Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire

9. Date limite de dépôt des offres :

Votre devis doit être soumis au plus tard le **10 juin 2021 avant 23h00mn** suivant le lien ci-après : <https://www.dropbox.com/request/T51n88oNxjbP3HEydtmt>

La version originale de la garantie d'offre doit être soumise sous pli fermé (format papier) au plus tard le **14 juin 2021** à 15h00mn, à l'adresse ci-après :

Agent de passation de marchés
Pour le compte de l'Agence MCA-Morocco
Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales
de l'Education - Formation,
Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE, Hay Riad, Rez-de-chaussée,
Bureau de l'Agent de passation des marchés,
Rabat- Maroc

En vous priant d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Mme Malika LAASRI
Directrice Générale
Agence MCA-Morocco

ANNEXE A-Bordereaux des prix

Lot n° 6 : Ambulance médicalisée

N°	Description	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité totale	Prix Unitaire Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)	Prix Total Hors TVA et Hors droit de douane (MAD ou USD)
1	Ambulance médicalisée équipée	1	0	1		
2	Ambulance médicalisée non équipée :	0	1	1		
Montant Total (en MAD ou en USD) HTVA et HDD						
Délai de livraison proposé :						
Période de validité du devis :						



ANNEXE B : Spécifications techniques



Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux Instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

EW 39-A

Projets : Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Béni Mellal (CFP 24) et Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale Meknès (CFP 36)

Lot n° 6 : Ambulance médicalisée ;

Spécifications techniques



ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres consiste en la fourniture des équipements technico-pédagogiques et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Béni Mellal – CFP 24 (IFMSAS-Béni Mellal) ;
- Institut de Formation dans les Métiers de la Santé et de l'Action Sociale de Meknès-CFP 36 (IFMSAS-Meknès) ;

Les biens et services à fournir dans le cadre de la présente demande de devis rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante « Acquisition des équipements technico-pédagogiques » pour la réalisation des projets retenus pour l'appui du Fonds Charaka.

Le présent appel d'offres est constitué d'un seul lot:

Lot n° 6 : Ambulance médicalisée ;

L'offre concernant ce lot doit comprendre tous les items constitutifs dudit lot.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les équipements technico pédagogique objet de la présente demande de devis devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les ambulances médicalisées destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, la mise en marche et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment les éléments suivants :

- La fourniture, et la mise en service des véhicules selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tout le matériel roulant fournis dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an à partir de la date de la réception provisoire ;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts pour l'exploitation du matériel livré ;

Les quantités du matériel roulant à livrer par article et par institut sont précisés dans l'article 4.

Le prestataire doit à ce propos joindre à son l'offre l'engagement ferme de service après-vente suivant modèle de l'annexe n°5.

ARTICLE 3 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

Lot n° 6 : Ambulance médicalisée :

N°	Désignation	Spécifications techniques	Quantité IFMSAS Béni Mellal	Quantité IFMSAS Meknès	Quantité Totale
1	Ambulance médicalisée équipée	<p>GROUPE AUTO-PROPULSEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - TYPEV/8 - CYLINDRÉE 6.7 litres - PUISSANCE 300 CV - COUPLE 850 Nm - CARBURANT Diesel - BOÎTE DE VITESSES Automatique, six (06) vitesses avec refroidisseur d'huile - RADIATEUR Tropicalisé <p>CHÂSSIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TYPE Châssis-cabine 4x2 (option 4x4) - MODÈLE Modulaire - COULEUR Au choix - TOIT Aérodynamique - SUSPENSION AVANT À boudins - SUSPENSION ARRIÈRE À lames - DIRECTION Servo-direction - FREINS À disques et anti-blocage ABS à l'avant et à l'arrière - PNEUS Pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier LT245/75R17 - MARCHEPIED ARRIÈRE Repliable, aluminium antidérapant avec butoirs en caoutchouc - GLACES Teintées foncées avec protection anti-effraction - RÉSERVOIR À CARBURANT 106 litres - SYSTÈME ÉLECTRIQUE - ALTERNATEUR Capacité totale 357 ampères - AVERTISSEUR SONORE Électrique à quatre (04) tonalités - FEUX D'URGENCE Vingt-deux (22) feux d'urgence DEL - LUMIÈRE DE SCÈNE Quatre (04) lumières de scène - ENTRÉE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE Une (01) entrée - ALARME Alarme de recul <p>CABINE MÉDICALE</p> <p>TYPE Modulaire</p> <p>STRUCTURE Aluminium</p> <p>LONGUEUR 3,810 mm x LARGEUR 2,413 mm x HAUTEUR 1,828 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Civière de chargement à 1 personne - Civière pliante - Bouteille d'oxygène avec valve - Régulateur médical avec débitmètre et humidificateur - Unité d'aspiration portable - Masque d'oxygène - Sortie d'oxygène avec tuyauterie et tubulure - Boîte de premiers secours - Stéthoscope - Sphygmomanomètre - Seringues 10 mm, 5 mm, 3 mm - Collier de cou Adulte - Masques de respiration - Crochet IV monté sur le toit - Conteneur pointu 	1	0	1

2	Ambulance médicalisée non équipée	<p>GROUPE AUTO-PROPULSEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - TYPEV/8 - CYLINDRÉE 6.7 litres - PUISSANCE 300 CV - COUPLE 850 Nm - CARBURANT Diesel - BOÎTE DE VITESSES Automatique, six (06) vitesses avec refroidisseur d'huile - RADIATEUR Tropicalisé <p>CHÂSSIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TYPE Châssis-cabine 4x2 (option 4x4) - MODÈLE Modulaire - COULEUR Au choix - TOIT Aérodynamique - SUSPENSION AVANT À boudins - SUSPENSION ARRIÈRE À lames - DIRECTION Servo-direction - FREINS À disques et anti-blocage ABS à l'avant et à l'arrière - PNEUS Pneus radiaux toutes saisons ceinturés d'acier LT245/75R17 - MARCHEPIED ARRIÈRE Repliable, aluminium antidérapant avec butoirs en caoutchouc - GLACES Teintées foncées avec protection anti-effraction - RÉSERVOIR À CARBURANT 106 litres - SYSTÈME ÉLECTRIQUE - ALTERNATEUR Capacité totale 357 ampères - AVERTISSEUR SONORE Électrique à quatre (04) tonalités - FEUX D'URGENCE Vingt-deux (22) feux d'urgence DEL - LUMIÈRE DE SCÈNE Quatre (04) lumières de scène - ENTRÉE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE Une (01) entrée - ALARME Alarme de recul <p>CABINE MÉDICALE</p> <p>TYPE Modulaire</p> <p>STRUCTURE Aluminium</p> <p>LONGUEUR 3,810 mm x LARGEUR 2,413 mm x HAUTEUR 1,828 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> - Civière de chargement à 1 personne - Civière pliante 	0	1	1
Total			1	1	2

ANNEXE B

Conditions générales du Bon de commande :

- 1. PRIX.** Tous les prix sont fermes et non révisables, sauf accord préalable à l'écrit.
- 2. FRAIS SUPPLEMENTAIRES.** Aucun frais d'aucune sorte ne sera autorisé sauf accord spécifique de l'Acheteur à l'écrit.
- 3. MODIFICATIONS.** Aucune modification de ce Bon de commande n'engagera l'Acheteur, sauf si la modification est convenue par l'intermédiaire d'un avis de modification formel du Bon de commande de la part de l'Acheteur.
- 4. GARANTIE.** Le Fournisseur garantit que, pour une période de 1 an, les marchandises sont exemptes de défauts de conception, de matériel et de fabrication et fonctionnent conformément aux spécifications. L'Acheteur doit aviser le Fournisseur de tout manquement aux garanties précédentes et le Fournisseur, à ses frais, réparera ou remplacera au plus vite ces produits défectueux.
- 5. ACCORD ET MODIFICATION.** Ce Bon de commande constitue l'intégralité de l'accord entre les parties, et aucune obligation non écrite dans l'accord leur est obligatoire. Aucune modification de l'une quelconque des dispositions ne sera obligatoire, sauf en cas d'accord au préalable écrit et signé par l'Acheteur.
- 6. SOUS-TRAITANCE.** Le Fournisseur ne doit pas sous-traiter ni déléguer les performances demandées en vertu du présent Bon de commande sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur.
- 7. FORCE MAJEURE.** Tout retard ou défaillance de l'une ou l'autre des parties pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente loi doit être justifié s'il est causé par un événement ou une circonstance raisonnablement indépendante de la volonté de cette partie et qui n'est pas de sa faute, pourvu que l'intéressée en donne un préavis écrit dans les cinq (5) jours. Au cours de la période de retard par le Fournisseur, l'Acheteur peut acheter des biens provenant d'autres sources et réduire les quantités du calendrier du Fournisseur sans aucune responsabilité de l'Acheteur, ou demander au Fournisseur de fournir les marchandises provenant d'autres sources selon les quantités demandées par l'Acheteur.
- 8. LIVRAISON.** Sauf dans les cas prévus ci-après, la livraison doit être faite conformément au délai indiqué dans le présent bon de commande et l'Acheteur se réserve le droit d'annuler la commande si la livraison n'est pas effectuée comme indiqué. Si le Fournisseur a des raisons de croire que les livraisons ne seront pas effectuées comme demandé dans le bon de commande de l'Acheteur, le Fournisseur doit fournir un avis écrit indiquant la cause et la période de ce retard prévu.
8.1 PENALITE DE RETARD SUR LA LIVRAISON : Si le délai de livraison n'est pas respecté, une pénalité par jour ouvrable de retard égale à un virgule cinq millième du montant total HTVA du présent bon de commande, sera retenue jusqu'à hauteur de 10% du montant total HTVA.
Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra choisir de résilier le présent bon de commande
- 9. RÉSILIATION PAR CONVENANCE.** L'Acheteur peut résilier ce contrat par un avis écrit en tout ou en partie, lorsqu'il est dans l'intérêt de l'Acheteur de le faire. Si ce contrat est ainsi résilié, le Fournisseur et l'Acheteur peuvent convenir du montant à payer au Fournisseur en raison de cette résiliation.
- 10. DÉFAUT.** L'Acheteur peut, par avis écrit, résilier tout ou partie du présent contrat :
 - Si le Fournisseur omet de livrer des marchandises ou d'effectuer des services dans le délai spécifié où
 - Si le Fournisseur omet d'effectuer toute autre exigence du présent bon de commande et ne remédie pas à ce défaut dans les dix (10) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, précisant cette défaillance.
- 11. RESPONSABILITÉ POUR BLESSURES.** Le Fournisseur doit indemniser l'Acheteur contre toute responsabilité pour toute lésion corporelle et dommages matériels causés par les biens ou services effectués par le Fournisseur.
- 12. AUCUNE DEROGATION.** Le non-respect par l'Acheteur de l'une des dispositions ne renonce ni à ces dispositions ni au droit de l'Acheteur de faire respecter toutes ces dispositions.
- 13. LOI APPLICABLE ET FORUM.** Cette commande doit être interprétée conformément à la loi et sera régie par la loi du Maroc.
- 14. CONFORMITE AVEC LA LOI.** Le Fournisseur accepte de se conformer aux dispositions de toutes les lois et ordres fédérales et locales actuelles et futures ainsi que toutes les autres règles et règlements applicables à cette commande et sa performance.
- 15. FACTURATION.** Après chaque expédition ou service fourni en vertu de la présente commande, le Fournisseur doit envoyer une facture séparée. Le paiement de la facture ne constitue pas une acceptation des biens ou des services et doit faire l'objet d'un ajustement approprié pour toutes les défaillances de la part du fournisseur qui ne respectent pas les exigences de cette commande. Toutes les factures doivent faire référence aux numéros de

commande de MCA-Morocco pour éviter tout retard de paiement.

16. PAIEMENT. MCA-Morocco doit effectuer le paiement au fournisseur dans les 30 jours à compter de la réception, en bon état, de tous les biens et services spécifiés dans le bon de commande et de la facture complète.

17. REPARATIONS. Si l'un des biens est trouvé d'être défectueux, dans un délai raisonnable, après la livraison à l'Acheteur, l'Acheteur aura le droit de rejeter et de renvoyer ces biens à la charge du fournisseur et d'en déduire le coût de sa facture.

Modèle de Garantie Bancaire de retenue de garantie

[La banque, à la demande du Fournisseur, doit remplir le formulaire conformément aux instructions indiquées]

Agence ou succursale de la banque : **[insérer le nom et l'adresse du Garant en toutes lettres]**

Bénéficiaire : **Agence MCA-Morocco**

Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad, Bâtiment MCA-Morocco 4^{ème} étage, Rabat- Maroc

Date : **[Insérer la date d'émission]**

GARANTIE DE RETENUE DE GARANTIE N° : **[insérer le numéro de retenue de garantie]**

Nous avons été informés que **[insérer le nom du Fournisseur en toutes lettres]** (ci-après le « Fournisseur ») a conclu le Contrat n° **[référence du contrat]** en date du **[insérer le jour et le mois]**, **[insérer l'année]** avec **l'Agence MCA-Morocco** (dénommée ci-après « le Bénéficiaire »), pour l'Acquisition, Livraison (ci-après le « Contrat »).

En outre, nous reconnaissons que, aux termes du Contrat, une retenue de garantie est exigée.

À la demande du Fournisseur, nous nous engageons irrévocablement à verser au Bénéficiaire tous montants ne dépassant pas un total de **[insérer le(s) montant(s) en chiffres et en toutes lettres]**, à réception de la première demande écrite du Bénéficiaire accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Fournisseur a manqué à ses obligations au titre du Contrat, sans difficulté ni discussion, ni que vous ayez à prouver ou à démontrer le bienfondé de votre demande ou du montant demandé.

La Garantie expire au plus tard le **[insérer jour] [insérer mois] [insérer année] [remarque : la date d'expiration est vingt- huit (28) jours après la date de la réception définitive, sur présentation du Certificat de Réception définitive émis par l'Agence MCA-Morocco]**, et toute demande de paiement au titre de cette Garantie devra nous parvenir, à cette agence/à cette succursale, à la date d'expiration au plus tard.

[La Banque Émettrice doit supprimer les mentions inutiles] Nous confirmons que [nous sommes une institution financière légalement autorisée à fournir cette garantie au Maroc] **[OU]** [nous sommes une institution financière située à l'extérieur du Maroc mais avons une institution financière correspondante située au Maroc qui assurera l'applicabilité de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et nos coordonnées sont les suivants : **[fournir le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]]**.

La présente Garantie est soumise aux règles de droit en vigueur au Maroc.

Pour la Banque

Pour le Fournisseur

Signature

Signature

En qualité de :

En qualité de :

Date :

Date :

ANNEXE 1 : Lieux de livraison

N° du Projet	Intitulé	Adresse
24	IFMSAS Béni Mellal	Beni Mellal
36	IFMSAS Meknès	Meknès



ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité).....

..... atteste la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements cités ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut)

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de l'Appel d'Offres n° et conclu avec le fournisseur

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco :
.....
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire :
.....

Tableau des des véhicules livrés

Fait à, le :

Cachet et signature du Fournisseur

Cachet et signature du

Lot n°	N° de l'article	Désignation de l'article	Quantité	N° Inventaire



ANNEXE 3 : Bordereau technique détaillé

Le soumissionnaire est appelé à joindre à son offre technique le bordereau technique détaillé suivant le tableau modèle ci-dessous, à renseigner dans les moindres détails avec les caractéristiques des véhicules proposés, les descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

Items n°	Désignations et spécifications du CPS	Proposition du soumissionnaire : descriptifs techniques, marques, références, et détails de toutes les caractéristiques	Appréciation du Maître d'Ouvrage
1			
2			
3			
...			



Annexe 4 : Modèle de Garantie d'Offre (Garantie bancaire)

[À la demande du Soumissionnaire, la banque doit remplir le formulaire conformément aux instructions données]

Banque : [Nom de la banque et adresse de la branche ou du bureau d'émission]

Bénéficiaire: [insérer le nom et l'adresse de l'Acheteur]

Date: [insérer la date]

Garantie d'Offre N° : _____

Garantie d'Offre N° : _____

Nous avons été informés que [insérer le nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée [insérer le jour, le mois et l'année] (ci-après dénommée « l'Offre ») pour la fourniture de [insérer le nom des Services] en réponse à l'Appel d'Offres N° susmentionné.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'Offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons par la présente, irrévocablement à vous payer, à votre première demande la somme ou les sommes que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres]). Votre demande de paiement doit être accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à l'une de ses obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

1. s'il retire son Offre pendant la durée de validité de l'Offre [insérer les dates de la durée de validité de l'Offre] qu'il a indiquée dans son Formulaire de soumission de l'Offre, sauf indications contraires à la Clause 21.2 des IS ; ou
2. si, après avoir été avisé qu'il a soumis l'Offre au moindre coût, (i) il n'accepte pas la correction par l'Acheteur des erreurs qui figurent dans son Offre, conformément aux dispositions de la Clause 32 ; ou
3. Si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par l'Acheteur, il refuse endéans le délai prévu de :
 - (i) fournir la Garantie d'exécution, conformément aux dispositions de la Clause 18 des CGC comme indiqué à la Clause 44 des IS, ou
 - (ii) d'exécuter le Contrat, conformément aux dispositions de la Clause 43 des IS.

Cette Garantie expire : (a) si le Soumissionnaire est le Soumissionnaire retenu, dès réception de copies du Contrat signé par le Soumissionnaire et de la Garantie d'exécution vous ayant été accordée sur instruction du Soumissionnaire ; ou (b) si le Soumissionnaire n'est pas le Soumissionnaire retenu, à la première des deux dates suivantes : (i) notre réception d'une copie de votre notification du fait que le Soumissionnaire retenu a signé le Contrat et a fourni la Garantie d'exécution requise ; ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'Offre du Soumissionnaire.



Par conséquent, toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

[La banque émettrice devra supprimer les mentions inutiles]. Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays de l'Acheteur] **[OU]** [nous sommes une institution financière située en dehors du pays de l'Acheteur, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur qui assurera l'exécution de cette Garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : **[indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique]**].

La présente Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf dispositions contraires susmentionnées.

Signé par::

En qualité de

[insérer le nom en caractère d'imprimerie]

Dûment autorisé(e) à signer la demande pour le compte et au nom de

[insérer le nom et l'adresse de l'institution financière]

En date du

[insérer la date]

**Annexe 5 :
MODELE D'ENGAGEMENT
POUR ASSURER LE SERVICE APRES VENTE**

Je soussigné,, agissant au nom et pour le compte de la société, «
adresse »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

Après avoir pris connaissance des prestations exigées par le cahier des prescriptions spéciales de
l'appel d'offres

.....en matière de
service après-vente.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les conditions
d'exécution de ces prestations, je m'engage à assurer le service après-vente pour le marché
..... Aussi bien
pendant la période de garantie qu'ultérieurement et ce, conformément aux prescriptions du dossier
d'appel d'offres et à la proposition faite dans mon offre financière.

Afin de faciliter l'analyse technique de la documentation, le candidat est tenu de répondre aux
spécifications demandées dans l'ordre, de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible ;